

PROCÉDURES DE PRISE EN CHARGE D'UN EANA DANS LE 1^{ER} DEGRÉ

Admission de l'élève dans l'école et affectation provisoire dans sa classe d'âge



Le directeur informe aussitôt l'IEN et le référent EANA de circonscription de l'arrivée de l'élève dans l'école : la **fiche d'accueil** complétée (**Annexe 4**) ;



L'IEN informe à son tour l'équipe du CASNAV en lui transférant cette **fiche d'accueil**.



Avec le concours de l'équipe du CASNAV, l'enseignant organise dans sa classe l'évaluation de positionnement à partir des **livrets de positionnement** produits par le CASNAV de Guadeloupe.



L'enseignant reporte la synthèse des résultats dans la **fiche navette** (**Annexe 6**) puis la transmet au CASNAV.



Le CASNAV notifie à l'IEN de circonscription : le niveau de l'élève, sa classe d'inclusion, ses besoins et les modalités de sa scolarisation.



Le maître itinérant prend contact avec l'enseignant. Ils élaborent **le parcours d'inclusion de l'élève**.

(Annexe 7 Parcours d'inclusion de l'EANA 1^{er} degré)



Prise en charge UPE2A de l'EANA

Le maître itinérant apporte un soutien linguistique en FLS et FLSco avec des objectifs et un emploi du temps définis dans le parcours d'inclusion.

Accompagnement pédagogique à l'enseignant de l'EANA

Le maître itinérant apporte une aide pédagogique à l'enseignant face aux besoins langagiers et méthodologiques de l'élève.

Pas de prise en charge UPE2A de l'EANA

L'EANA a un niveau suffisant pour suivre les apprentissages en classe. Il n'y a pas de prise en charge par un maître itinérant.

L'enseignant de la classe met en place un soutien linguistique.